

Boissons énergisantes mieux contrôlées : De Block refuse !

Pas question d'en interdire la vente aux mineurs comme des pédiatres le souhaitent

Les boissons énergisantes n'inquiètent pas (trop) la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Elle a clairement affirmé qu'elle ne comptait pas prendre de nouvelles mesures (restrictives) à l'égard de ces boissons. « Les directives sont harmonisées au niveau européen. À ce jour, je n'ai pas la moindre intention d'y apporter le moindre changement. »

Voilà qui ne va pas ravir Anne Dedry. La députée Écolo/Groen met en avant l'appel des pédiatres hollandais qui souhaitent interdire la vente de boissons énergisantes aux jeunes de moins de 18 ans. « Les pédiatres flamands ont aussi exprimé leurs préoccupations », dit l'élue des

De Block : « Le centre antipoisons reçoit 145 appels par jour, mais seulement 11 appels annuels en 2016 et 13 en 2017 pour les boissons énergisantes »

Verts. « Les conséquences de ces

boissons sont claires : elles contiennent trop de caféine, de taurine et de sucre et peuvent provoquer des troubles du rythme cardiaque. Elles peuvent avoir des conséquences sur la santé à long terme et aussi être dangereuses, combinées à la prise d'alcool. Chez les enfants qui ignorent souffrir de troubles du rythme cardiaque, elles sont encore plus dangereuses : elles peuvent même provoquer un décès ! »

M^{me} Dedry a sorti des études (entre autres canadiennes) prouvant qu'il y avait un souci et que cela nécessitait la prise de mesures plus restrictives à l'égard de ces boissons, comme des avertissements clairement indiqués sur le produit, voire leur interdiction de vente aux mineurs.

CENTRE ANTIPOISONS

De quoi impressionner la ministre de la Santé ? Pas vraiment. En quelques arguments bien sentis, elle a renvoyé la députée à ses études. « Le centre antipoisons a reçu 11 appels en 2016 et 13 en 2017 à propos d'incidents avec ces boissons », a comptabilisé Maggie De Block. « Pour les enfants de moins de 5 ans, il s'agissait d'absorption accidentelle. Les quantités ingurgitées n'étaient pas inquiétantes. Si vous comparez ces chiffres aux 145 appels

quotidiens reçus par le centre, vous verrez que ce n'est pas là un réel sujet d'inquiétude. »

La ministre a alors sorti la législation pour estimer que les mesures actuelles étaient suffisantes : « Chez nous, on a imposé à ces boissons une limite de 220 mg de caféine par litre pour limiter les risques liés à une surconsommation potentielle. En plus, la législation européenne impose aux boissons qui contiennent plus de 150 mg/l de caféine un avertissement sur l'étiquette

annonçant que ce n'est pas conseillé aux enfants, aux femmes enceintes ou à celles qui allaitent ».

Pas plus de problèmes, pour la ministre, au sujet des

taux de taurine (« aucun risque en cas de consommation régulière de ces produits ») et « selon l'enquête de consommation de 2014, il n'y avait que 0,04 % des enfants et 0,08 % des ados qui dépassaient la dose maximale recommandée ». C'est donc une fin de non-recevoir catégorique aux demandes de prise de nouvelles mesures restrictives pour la vente de boissons énergisantes. M^{me} Dedry et les autres députés qui partagent ses inquiétudes en auront pris bonne note. ●

DIDIER SWYSEN